



POLITQUES & PROCEDURES ADMINISTRATIVES POUR LES DOJOS DE LA FAC

BUT

Ceci est un aide-mémoire à l'intention des Dojos de la FAC avec le but de les informer sur les procédures administratives de la FAC.

1. INSCRIPTION ET ADMISSIBILITÉ

L'instructeur chef du Dojo doit être un étudiant de Kawahara Shihan ou de Yamada Shihan (alterné)

Le Dojo postulant communique avec le Secrétaire de la FAC. Celui-ci fournit les renseignements au Président de la FAC qui examine la candidature avec le Directeur technique de la FAC. Le Secrétaire avise le Dojo postulant de la décision prise sur sa candidature. Si la candidature est approuvée, le Secrétaire enverra les documents au dojo ; formule d'inscription, constitution, politiques de la FAC, syllabus de grade kyu, informations sur la police d'assurance, formulaires d'examen, formulaires de demande de promotion de la FAC. Plusieurs formulaires sont disponibles au site web de la FAC.

2. VÉRIFICATION DE SÉCURITÉ DES INSTRUCTEURS

La compagnie d'assurance impose des critères de sécurité pour les instructeurs ; aussi chaque Dojo est tenu de demander une vérification de casier judiciaire de chaque instructeur. Il incombe au Dojo de déterminer si un instructeur est éligible ou non pour donner les cours selon le casier judiciaire de l'instructeur.

3. RELEVÉ DES MEMBRES

En tant que société à but non lucratif, la FAC doit maintenir une liste des Dojos et de leurs élèves. Pour rencontrer cette exigence, chaque Dojo doit aviser le Secrétaire de toute addition ou démission de leurs élèves dans un délai d'un mois. Ainsi les nouveaux seront couverts par la police d'assurance de la FAC. Le Secrétaire répondra par le poste ou par courriel à toute correspondance. Il fera parvenir les cartes de membres, une fois les cotisations reçues. L'instructeur chef du Dojo ou l'administrateur doit livrer les cartes de membre aux élèves.

Le terme d'appartenance est d'un an à partir du 15 octobre chaque année.

4. EXAMENS, GRADES, CARTES-YUDANSHA

Examens des Yudansha

Tout examen au niveau de Shodan et plus, sera donné par le Directeur technique de la FAC (Kawahara Shihan) ou par son alterné (Yamada Shihan).

Administration des promotions Dan

Hombu fixe les frais de promotion pour les grades Dan. Hombu permet au FAC de percevoir un montant équivalent pour ses propres fins, cependant, à date la FAC a choisi à ne pas percevoir les frais additionnels. Selon la politique actuelle, la FAC demande les frais de promotion de Hombu et les frais de poste.

Les Dojo doivent soumettre les formulaires FAC et Hombu dûment remplis et signés (postulant, instructeur, examinateur) et accompagnés des frais appropriés au Secrétaire. Le Secrétaire inscrit la promotion à la liste des membres, fait le dépôt bancaire, achète le mandat bancaire en devises japonaises pour Hombu, et il envoie le tout au Japon. Sur retour des certificats, le Secrétaire les envoie au Dojo approprié. Les frais peuvent être variés selon le taux d'échange et le Conseil d'Administration de la FAC fixe les frais périodiquement au besoin.

Examens Kyu

Seulement les Instructeurs désignés par le Directeur Technique peuvent donner les examens Kyu et jusqu'au niveau Nikkyu. Normalement les examens Ikkyu sont réservés du Directeur Technique. Quelques exceptions perdurent selon les pratiques antérieurement approuvées.

Administration des promotions Kyu

La FAC fixe les frais de promotion Kyu.

Les Dojo sont tenu de soumettre les formulaires dûment remplis et signés (élève, instructeur, examinateur) avec les frais de promotion, au Secrétaire de la FAC. Celui-ci inscrit la promotion sur la liste des membres, fait le dépôt bancaire, et entame le processus pour la production du certificat Kyu. Il envoie les certificats Kyu au Dojo où l'Instructeur livre le certificat.

Remplacement des Cartes-Yudansha

Les demandeurs de remplacement d'une Carte-Yudansha, envoient leurs demandes sur formulaire, avec les frais appropriés, au Secrétaire de la FAC. Il suivra un processus similaire à celui des demandes de promotion Dan.

Reconnaissance de grade d'un style autre que Aïkikai

Les grade Kyu seront déterminés par l'Instructeur chef du Dojo FAC accueillant le pratiquant.

Les grades Dan feront l'objet d'une recommandation au Directeur technique de la FCA par l'Instructeur chef du Dojo FAC accueillant le pratiquant. La reconnaissance de toute grade Dan est sujette à l'approbation unique du Directeur technique. À titre d'exemple, les postulants de transfert devront passer l'examen pratique pour leur grade actuel ; 2ième Dan Yoshinkan passera l'examen du 2ième Dan Aïkikai.

Dans le cas où un Dojo d'un autre style veut s'intégrer dans la FCA, l'Instructeur chef de ce Dojo devrait s'allier avec un Instructeur chef d'un Dojo FCA pour bénéficier de l'aide de ce dernier dans la préparation pour l'examen. L'Instructeur chef mentor doit être membre courant de la FCA depuis au moins 5 ans.

5. FRAIS DE VOYAGE POUR LES DÉLÉGUÉS PROVINCIALES

Délégués provinciaux à l'AGA recevront 90% de leurs dépenses de voyage. On attend à ce que les délégués fassent de leur mieux pour trouver le moyen de voyager au moindre coût. Ils soumettront leurs reçus au Secrétaire de la FAC après l'AGA.

6. FRAIS DE LA FAC

	Examen	Récommandation
Cotisation annuelle - Dojo.....	\$25.00	
Cotisation annuelle élève/instructeur.....	\$10.00	
Carte-Mudansha sans couvert	\$ 5.00	
Carte-Mudansha avec couvert	\$10.00	
Couvert pour Carte-Mudansha	\$ 7.00	
	1 ^{er} Dan.....	\$215\$ 575
	3 ^{ème} Dan.....	\$295.....\$ 775
	4 ^{ème} Dan.....	\$345.....\$ 925
	5 ^{ème} Dan.....\$1,065
	6 ^{ème} Dan.....\$1,210
	Remplacement Carte-Yudansha.....	\$ 20

7. RECLAMATIONS CONTRE LA POLICE D'ASSURANCE

Il faudrait envoyer toute réclamation contre la police d'assurance à la compagnie d'assurance. L'agent d'assurance aura les formulaires nécessaires. Les Instructeurs sont tenu à chercher l'information nécessaire auprès de la FAC et de le fournir à leurs élèves au besoin. Coordonnées : SBC Insurance Ltd., 107-1367 West Broadway, Vancouver, B.C. V6H 4A9 Toll Free 1-877-992-2288

8. SITE WEB

Le site web de la FAC se trouve à <http://www.link.ca/aikido-caf/>. On encourage les élèves à visiter le site web où ils trouveront les informations utiles sûr la FAC et les coordonnés d'autres sites web d'Aïkido.

Les Dojos sont tenus à informer le Webmaster de tout changement or modification à apporter à leur profile ou coordonnés.

Le Webmaster affichera les annonces de stages si l'on le lui demande.

9. COORDONNES DU SECRÉTAIRE

Douglas Mathieu
56 Somerset PK S.W.
Calgary, Alberta T2Y 3H4
tél: 403-201-7108
Adresse courriel: dmathieu@telusplanet.net